

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 Mars à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Dominique Colombo, Sylvia Goulding et Fabrice Redoules

Absents excusés : Roger Bourhoven et Rémy Soullignac

Également présente : Bénédicte Peyrard, secrétaire de la mairie des Arques

Convocation du 19/03/2018

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Février 2018 à l'unanimité par 9 voix, et validation.

II – Délibération pour l'acquisition de la concession N°6 Famille Vayries-Ciercoles

Jérôme Bonafous informe l'assemblée de la demande de Monsieur Ciercoles de rétrocéder à la commune la concession perpétuelle N°6, acquise en 2001 pour un montant converti en euros de 457,60 €, celle-ci n'étant pas utilisée par la famille. Le prix de revente proposé est de 424,50 euros. Après avoir précisé qu'il s'agit d'un emplacement sans sépulture et rappelé le manque de concessions disponibles dans le cimetière de la commune, le maire propose à l'assemblée de se prononcer

POUR: unanimité par 9 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

II – Budget communal – préparation du budget primitif

Le maire, Jérôme Bonafous, donne la parole à la secrétaire de mairie, Bénédicte Peyrard, qui après avoir distribué aux conseillers les tableaux détaillés des dépenses et recettes tant en Fonctionnement qu'en Investissement de l'année 2017, propose d'établir ensemble, ligne par ligne, les nouveaux montants pour 2018. Les échanges interviennent plus particulièrement sur les projets de l'Éclairage public et du Cimetière afin de décider des montants à prévoir en investissement.

III – Délibération pour attribuer les subventions

Jérôme Bonafous porte à la connaissance de l'assemblée chaque demande de subvention et lui demande de s'accorder sur un montant en réponse. S'agissant du scolaire ou du périscolaire, après avoir pris en considération la subvention exceptionnelle de 400 euros sur le budget 2018, pour les classes de neige (délibération du 25/01/2018), il est convenu que la subvention sera désormais calculée sur la base de 25 euros par enfant de la commune.

L'assemblée décide des attributions comme suit:

Musée de la Résistance	50
Comité des Fêtes	600
Société de pêche	50
Association La Ruche des Arques	400
Société de chasse La Diane les Arquoise	700
Association des Ateliers des Arques	500
Les Restos du Cœur	100
Collège de Salviac	100
Association Foncière Pastorale Libre	200
Association des Parents d'Elèves « Côté cour »	400 (déjà versé)

Soit un total de 3 100 euros.

Tenu compte de la délibération du 25/01/2018, et des 400 euros déjà versé à l'APE « Côté cour », **le montant total sur lequel l'assemblée est appelée à se prononcer est de 2 700 euros**

Il est procédé au vote :

POUR: unanimité par 9 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

III – Questions diverses

Jérôme Bonafous informe l'assemblée du résultat des rendez-vous avec le préfet et Pôle Emploi afin d'établir un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) pour Sylvère Herbelot.

Concernant les travaux du cimetière, un échange intervient sur l'enlèvement des gravats et la possibilité qu'ils soient proposés comme remblai auprès d'un éventuel intéressé.